

Recherches sociographiques



Françoire-Romaine OUELLETTE, *L'adoption : les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*

André Turmel

Volume 39, numéro 2-3, 1998

Québec et Canada : deux références conflictuelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057233ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057233ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Turmel, A. (1998). Compte rendu de [Françoire-Romaine OUELLETTE, *L'adoption : les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*]. *Recherches sociographiques*, 39(2-3), 494–496. <https://doi.org/10.7202/057233ar>

Françoise-Romaine OUELLETTE, *L'adoption : les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture / Presses de l'Université Laval, 1996, 119 p.

Françoise-Romaine Ouellette dont les travaux sur l'adoption sont bien connus depuis déjà quelques années a fait paraître un ouvrage de synthèse dans la collection « Diagnostic » de l'IQRC, publiée en collaboration avec les PUL. Il s'agit d'un ouvrage court et dense de 119 pages qui traite de l'adoption sous trois angles principaux : d'abord les conceptions culturelles de la parenté et les usages sociaux de l'adoption ; puis l'histoire du système québécois d'adoption en fonction des représentations de l'enfant ; enfin celui des principaux acteurs de l'adoption extrafamiliale.

Ce livre fait faire au lecteur un tour complet, quoique rapide, de la question de l'adoption, question très chargée symboliquement s'il en est dans les sociétés occidentales à tout le moins et, sans doute, dans les autres aussi. La question de base d'ailleurs pourrait se formuler comme suit : à quelles conditions matérielles et symboliques peut-on faire sien l'enfant d'un autre ? La réponse certes n'est pas simple, elle a été variable dans le temps et dans l'espace, modulée selon les conditions sociales générales de la reproduction biologique et sociale. Celles-ci ont présidé au déploiement des pratiques d'adoption, puisque la reproduction accorde un poids fondamental aux liens de sang conçus comme permanents et inaltérables dans la construction de la parenté, le sang étant une métaphore de ce que les sujets ont en commun. D'où l'aspect particulier de l'adoption à cet égard qui pose le problème des liens purement sociaux dans la construction de la parenté. Dans la mesure où la parenté en tant qu'institution de filiation renvoie à la règle de détermination des liens de parenté d'un sujet et, donc, de son intégration aux lignées de ses parents, on saisit mieux en quel sens l'adoption pose le problème de l'identité de l'adopté.

C'est à partir de la perspective de la circulation des enfants que l'auteure aborde la question de l'adoption. Cette perspective n'est pas nouvelle puisque les travaux des anthropologues en ont identifié plusieurs, depuis le prêt temporaire jusqu'à la vente pure et simple. Dans de nombreuses sociétés, les enfants peuvent circuler d'une famille à une autre sans que soit accordée l'exclusivité du statut de parent à ceux qui les accueillent. Les recherches de COLLARD ont déjà analysé le placement d'enfant sous cet angle au Québec. Il existe en effet une assez vieille pratique de placement d'enfant dans les familles québécoises, de la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années 1950. Elle consistait pour les familles nombreuses, le plus souvent lors du veuvage, du père par exemple, à placer, parfois temporairement, parfois à plus long terme, les enfants dans le réseau de parenté jusqu'à ce que le parent survivant se remarie, auquel cas il récupérait ses enfants peu à peu dans la nouvelle unité domestique. Il s'agissait d'une pratique, certes informelle, mais encadrée – quoique de façon assez lointaine – par l'Église. On a là affaire à une première forme de circulation d'enfant qui a eu cours jusqu'à un passé récent.

La seconde forme de circulation d'enfant, on l'aura compris, concerne l'adoption, une pratique qui a toujours servi de point d'appui à l'Église et à l'État

pour contrôler la constitution des familles. L'adoption s'est développée sur le plan légal dans le cadre d'une culture qui condamnait les naissances illégitimes et enjoignait aux filles-mères de confier leur enfant à l'adoption. La situation d'aujourd'hui s'avère fort différente de ce point de vue ; il s'agit pour un couple de se donner la possibilité de créer une famille en adoptant un enfant dit abandonné. De l'un à l'autre, l'adoption ne répare plus une transgression de l'ordre social, ce qui était le cas auparavant, mais permet plutôt de combler un manque : manque de parent chez l'enfant, manque de progéniture chez les adultes. Dans le contexte actuel de l'adoption, ce n'est plus l'intégration dans un réseau de parenté et, par conséquent, la perspective de la filiation qui prime, mais plutôt les aspects émotifs et humanitaires de l'expérience des adoptants. L'investissement affectif prend maintenant toute la place dans le sens donné à l'adoption, tant chez les parents que dans l'expertise psychosociale.

Il importe de bien saisir le déplacement dans la construction tant de l'enfant que de la famille. Celle-ci n'est plus construite comme groupe de parenté, ce qu'historiquement elle a été depuis presque toujours ; on assiste ici au phénomène assez nouveau de l'adoption comme mode de constitution d'une famille dans une tout autre logique que celle de la parenté. La famille est maintenant conçue comme une unité résidentielle de socialisation réunissant adultes et enfants dans une relation d'attachement mutuel qui est d'abord affective et structurante pour l'enfant. Quoi qu'il en soit, l'enfant est construit comme sujet mineur (*puer*), d'abord en référence à l'âge adulte, plutôt que par rapport à son statut de filiation, c'est-à-dire comme *filius*. Les liens de filiation et les rapports entre générations s'en trouvent d'autant fragilisés. Dans ce contexte, l'enfant acquiert une énorme valeur affective, puisqu'il est aimé par et pour lui-même. Ce qu'indique bien cette valorisation de l'engagement personnel et affectif dans l'adoption et, du coup, le désinvestissement du biologique comme critère de filiation.

Ce faisant, l'adoption est désormais conçue comme une mesure de protection de la jeunesse plutôt que comme l'acte de générosité et de charité qu'il était autrefois. On assiste en effet à une professionnalisation de l'intervention de protection, l'intérêt de l'enfant devenant dans ce contexte la toute première préoccupation. Dans ce cadre, le sujet enfant est construit dans son individualité propre, en faisant abstraction de ses nombreuses affiliations et surtout en traitant comme secondaire la rupture de ses liens d'origine : avec ses parents, sa fratrie, ses grands-parents, etc. Ce qui, on en conviendra, pose d'importants problèmes du point de vue de l'identité du sujet, si on accepte l'hypothèse selon laquelle l'établissement de la filiation constitue l'élément inaugural de l'identité du sujet, par conséquent, que l'adoption s'avère être un changement radical d'identité, surtout dans le cas de l'adoption internationale. Entre l'enfant et sa famille d'origine, il y a véritable rupture. On place l'adoption hors d'une logique de filiation dès lors qu'on se désintéresse du changement d'identité imposé à un sujet pour ne considérer qu'un individu défini par son âge, ses besoins et ses droits.

La professionnalisation de l'adoption ouvre la voie à la montée de l'expertise psychosociale, c'est-à-dire à tous ces psychologues et travailleurs sociaux qui interviennent, au nom des intérêts supérieurs de l'enfant, dans le processus de

l'adoption, notamment dans l'évaluation des familles adoptantes. Celle-ci consiste à déterminer si la demande des postulants est recevable dans l'intérêt de l'enfant en fonction de leurs capacités parentales, attitudes, etc. On comprend tout son poids. Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'expérience d'infertilité des postulants en adoption et la façon dont cette expérience joue dans leur démarche. De même sur la montée de l'adoption internationale comme ouverture à la différence et comme mise à distance d'une biologisation de la filiation.

J'aimerais cependant terminer en faisant quelques remarques critiques. Un des éléments les plus remarquables de ce livre réside dans la description précise, fine et nuancée que l'auteure fait des changements importants qui ont affecté la pratique de l'adoption au Québec. La façon, par exemple, dont nous sommes passés de l'adoption interne à l'adoption internationale, la façon dont le régime de parenté axé sur la filiation s'est déplacé vers une parenté élective basé sur l'affection et le choix personnel des adoptants. Mais des questions subsistent qui demeurent sans réponses : pourquoi le fondement biologique de la filiation a-t-il été remis en cause et déplacé du côté des liens sociaux ? Pourquoi la famille est-elle dans ce contexte instrumentalisée et construite comme une ressource puisque les demandes d'adoption sont traitées en fonction des besoins des enfants ? N'y a-t-il pas lieu d'être quelque peu critique devant le discours sur l'intérêt de l'enfant dont Irène THÉRY avait pourtant proposé une intéressante mise en perspective dans *Le Démariage* ?

L'auteure décrit, elle met en scène, elle indique la trajectoire de ces transformations, mais elle ne les explique pas en tant que telles. Elle constate, mais demeure muette sur le pourquoi de ces changements. Comment expliquer la montée de l'expertise psychosociale – l'évaluation des postulants en adoption – d'un côté et de tous les intermédiaires en adoption internationale (médecins, avocats, notaires, agents de voyages, traducteurs et interprètes, etc.) de l'autre ? Cette professionnalisation ne se remarque d'ailleurs pas uniquement dans le domaine de l'adoption ; elle est apparue depuis le tournant du siècle dans le champ de l'enfance, et celle qui caractérise l'adoption ne semble pas très différente. Qu'est-ce à dire ? Y a-t-il dans le domaine de l'adoption des tendances de fond essentiellement différentes de celles qui se manifestent dans le champ de l'enfance ? Ce que l'auteure dit de la famille, notamment au sujet du primat de l'affectif, est connu des sociologues depuis déjà un bon moment. J'aimerais soumettre l'hypothèse que les grandes transformations de l'adoption ne sont pas fondamentalement différentes de celles qui ont marqué les champs de l'enfance et de la famille en général. On aurait aimé que l'auteure situe l'adoption dans des perspectives plus vastes et qu'elle nous indique ce qui en fait la particularité.

Une dernière remarque à propos de l'édition du livre : en p. 101, on lit : « elles s'occupent » et en p. 102, « elles se sont donné » plutôt que « données ».

André TURMEL

Département de sociologie,
Université Laval.